

# Compte-rendu FNEC FP FO des CTA des 21 et 29 mars 2016

Le 21 mars s'est tenu le CTA avec pour ODJ la répartition des moyens affectés à l'académie pour la rentrée prochaine. Cette séance a été prolongée le 29 mars, sur un même ODJ.

La réunion a débuté par une minute de silence en hommage à Roger Collomp, agent d'accueil au lycée Périer à Marseille, qui s'est suicidé le 13 mars sur son lieu de travail. Par une déclaration commune, les organisations FO, CGT, FSU et UNSA ont réclamé une enquête commune du CHSCT académique et du Conseil régional afin que puisse être établi l'accident de service.

Le secrétaire général, en l'absence du Recteur, le 29 mars, a indiqué que le CHSCT académique sera réuni le 19 avril, sur un ordre du jour unique consacré au décès de Roger Collomp. Cette réunion se tiendra en présence du secrétaire du CHSCT du Conseil régional, ainsi que d'un membre de l'administration de cette même collectivité. FO rappelant les lacunes de la politique de prévention des RPS qui parfois dégènèrent en de telles extrémités, a

réclamé que l'enquête sur ce sujet concernant les personnels du 1<sup>er</sup> degré dans les Bouches du Rhône soit enfin déclenchée - *ce qui est désormais le cas puisque l'IA DASEN du 13 s'y est engagé pour la fin avril lors de la séance du 30 mars du CHSCT13...*

## 1 : Postes de personnels de Direction.

A l'unanimité, FO, la CGT, la FSU et l'UNSA se sont prononcées contre le redéploiement de 2 postes de personnels de direction dans l'académie.

FO et l'UNSA ont revendiqué que pour chaque établissement, une équipe complète soit constituée, Principal/Proviseur et adjoint.

## 2 : Postes de personnels enseignants.

FO a rappelé sa ferme condamnation de la « réforme du collège » et la nécessité de l'abrogation de celle-ci. FO considère que le maintien de cette réforme par madame la Ministre compromet d'ores et déjà la rentrée prochaine, comme en témoignent les tensions croissantes dans les établissements entre enseignants et Direction.

FO a manifesté sa plus vive inquiétude concernant l'avenir de l'Allemand, des Lettres classiques ainsi que de la Technologie, chacune de ses disciplines étant menacée par la mise en place de la « réforme du collège ». Le maintien des 15 postes supprimés en Technologie dans les Bouches du Rhône a été exigé. Le SNES quant à lui propose de laisser en surnombre les collègues concernés...au risque qu'ils n'enseignent désormais plus la matière pour laquelle ils ont été recrutés !

FO a dénoncé le mode de calcul de l'administration qui pour dissimuler les suppressions de chaires, opère un calcul sur la base d'ETP. C'est ainsi que 73 suppressions de postes en lycée se transforment en 44 ETP (voir CR GT lycées). FO a réclamé la transformation de tous les BMP en postes. FO est intervenu pour réclamer que la demande d'audience formulée par le lycée Jean Perrin à Marseille soit satisfaite, ainsi par ailleurs que toutes celles formulées par les collègues et leurs organisations d'autres établissements. FO a également réclamé une rallonge de 39 heures à l'enveloppe DGH accordée au lycée Saint Exupéry de Marseille.

Sur le problème que constitue le service des enseignants d'Allemand appelés à faire la classe dans le premier degré, monsieur le Recteur a répondu qu'il s'agissait là d'une mesure strictement « transitoire » qui n'avait pas vocation à être « pérennisée ».

S'agissant des EPI, Monsieur le Recteur recommande de s'appuyer avant tout sur « ce qui est déjà fait ». Néanmoins, pour lui, ce dispositif doit être installé « progressivement » dans tous les établissements car il constitue la « cheville ouvrière » de la réforme du collège.

Il est à noter à propos de la réforme du collège que la revendication d'abrogation, pourtant commune à 15 OS, n'a été reprise dans les déclarations comme dans les interventions, que par FO ! Le SNES est intervenu sur le sujet pour réclamer de la « souplesse » et un étalement de la réforme. Cependant, « la rentrée est à haut risques » et le SNES se réserve la possibilité d'appeler à la grève dès la prérentrée.

Concernant spécifiquement les LP, FO a réclamé un mode de calcul clair et transparent de la DGH des établissements. Nous avons rappelé notre désaccord sur la carte des formations et revendiqué que toute évolution soit désormais envisagée dans le cadre d'une consultation préalable des organisations représentant personnels : celles-ci ne doivent plus être mises devant le fait accompli comme cela a été le cas cette année et la précédente, au demeurant.

### Vote concernant la répartition des emplois enseignants (tous corps confondus) dans l'académie :

Pour : UNSA (2). Abstention : FSU (5). Contre : FO (2) et CGT (1)

### **3 : Postes de CPE.**

Pour l'heure l'administration renonce à son projet de redéfinition du système de répartition des emplois. Toutes les organisations dénoncent l'insuffisance des postes. C'est ce qui explique le vote particulier de FO.

Abstention : UNSA (2) et FSU (5). Contre : FO (2) et CGT (1)

### **4 : Postes de personnels administratifs.**

Une déclaration commune, FO, CGT, FSU et UNSA a été faite en préalable (voir PJ)

Pour sa part, FO est ensuite revenu sur la loi « Notre », dénoncée dans la déclaration comme un projet de destruction de la fonction publique d'Etat. Nous nous opposons à la fusion des académies d'Aix et de Nice qui en est la conséquence. Ce projet qui n'existe pas officiellement pourtant se concrétise à travers un vaste plan de réorganisation et de mutualisation des services dans les DSDEN et les Rectorats. FO a tout particulièrement insisté sur l'exigence d'annulation des 19 transferts d'emplois de la DSDEN13 vers le rectorat, projet brutal et non négocié.

Le vote concernant les postes de personnels administratifs a été disjoint, l'UNSA et la FSU réclamant que l'examen de la répartition des emplois dans les services soit différencié de celui concernant les EPLE.

### Vote concernant la répartition des postes dans les services (Rectorat, DSDEN et circo) :

Contre : à l'unanimité des organisations.

### Vote concernant la répartition des postes en établissements (EPL) :

Pour : UNSA (2), FSU (5). Contre : FO (2) et CGT (1)

Comme pour les emplois de CPE, FO a dénoncé l'indigence des moyens administratifs accordés aux établissements. Les quelques créations de postes ne suffisent pas et ne doivent pas nous conduire à adresser un satisfecit à l'administration !

### **5 : CFA académique.**

Le CTA s'est terminé le 21 mars par un échange fort long et quelque peu fastidieux, vue l'heure avancée, sur la création d'un CFA académique dans le cadre d'un GIP. FO a, sur ce point, rappelé son opposition de principe aux CFA qui constituent une concurrence déloyale à la formation sous statut scolaire, les apprentis étant rémunérés, au contraire de leurs homologues lycéens. FO a également dénoncé le GIP, moyen mis en œuvre par l'administration pour constituer ce CFA.

A l'unanimité, les organisations ont voté contre la création de ce CFA académique.

### **6 : Questions diverses**

Parmi les questions diverses a été abordé à notre demande un point concernant le dossier administratif. S'appuyant sur les condamnations récentes de l'Etat par le Tribunal Administratif suite à l'affaire J.Risso, FO rappelle que le dossier administratif doit être unique, ce qui interdit la constitution de dossiers parallèles voire secrets, que ce soit au niveau du rectorat, des inspections académiques ou départementales ou des directions d'établissements. FO revendique qu'une note du Recteur soit adressée aux chefs de services ou publiée au BA afin de rappeler que la loi exige que le dossier du fonctionnaire soit constitué selon certaines modalités prévues par la Loi, notamment au niveau de l'archivage séquentiel numéroté des pièces. FO donne au recteur des exemples qui bafouent ces règles. Lors de la réunion du 29 mars, monsieur le secrétaire général a indiqué qu'une note en ce sens sera envoyée à tous les chefs de services (IA DASEN, IEN et personnels de direction). FO est revenue dans les questions diverses sur le paiement des activités péri-éducatives concernant les enseignants 1<sup>er</sup> degré. Même si l'IA DASEN 84 avait dû payer ces indemnités dues pour l'année scolaire 2014/2015 après plusieurs interventions de FO auprès du recteur, le montant versé reste bien en deçà du montant déclaré.

FO n'accepte pas que l'engagement du recteur de payer les heures effectuées ne soit pas respecté. Le secrétaire général s'est engagé à se rapprocher à nouveau de la secrétaire générale de l'IA84 pour vérifier dans quelles conditions ces paiements ont été effectués.

Le prochain CTA dont la date n'est pas encore arrêtée, sera convoqué sur un ODJ ayant trait à la question de la formation et des personnels stagiaires.